



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1010-01-16, 1495-16, 1496-16 et 1016-16

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 10 mai 2016, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1010-01-16 modifiant le règlement numéro 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin de modifier les dispositions sur l'entreposage de véhicules;
- 1495-16 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier les tarifs applicables aux loisirs (modules culturel et bibliothèque);
- 1496-16 modifiant le règlement numéro 1243-07 en matière de contrôle et de suivi budgétaires et concernant l'administration des finances afin de modifier les autorisations pour les virements budgétaires;
- 1016-16 relatif aux animaux (lequel remplace le règlement numéro 1006-99 et ses amendements);

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 16 mai 2016.


Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe